



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/41(1)/L.5
29 septembre 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
Quarante et unième session
Première partie
Genève, 19 septembre 1994
Point 6 de l'ordre du jour

DECLARATION DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
SUR LE TRENTIEME ANNIVERSAIRE DE LA CNUCED

présentée par le Président de la quarante et unième session
du Conseil au Bureau et aux Coordonnateurs

Depuis sa création il y a 30 ans, la CNUCED a apporté une contribution capitale à la coopération internationale pour le développement. Son rôle s'est transformé face à l'évolution des besoins et des circonstances, tout en préservant la mission de développement consacrée dans la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale. La huitième session de la Conférence a marqué un tournant dans l'histoire de l'institution. L'Engagement de Carthagène a lancé le Partenariat pour le développement et enclenché un vaste processus d'adaptation aux réalités nouvelles. Ce processus englobe une réorientation générale d'envergure et une amélioration de la capacité d'innovation conceptuelle, des réformes institutionnelles de grande portée, et une efficacité accrue des méthodes de travail. Les Etats membres ont réalisé un examen à mi-parcours de la mise en oeuvre de l'Engagement de Carthagène et entrepris des changements supplémentaires visant à mieux adapter la CNUCED à leurs besoins et à accroître ainsi la capacité de l'institution d'apporter une contribution concrète à la croissance et au développement. Ils comptent bien poursuivre et améliorer encore ce processus à la neuvième session de la Conférence.

Ce qui a été accompli par le passé devrait encourager la CNUCED à poursuivre sa mission de développement avec une vigueur nouvelle à un moment où des problèmes nouveaux viennent s'ajouter à des problèmes anciens. Parmi les principales sources de changement, il faut citer l'intensification du processus de mondialisation de l'activité économique et d'interdépendance des pays et des secteurs de l'économie mondiale, et ses incidences sur un développement durable. Ce processus est riche en perspectives, mais aussi en remises en question. Un nombre croissant de pays en développement ont pu mettre à profit les possibilités offertes par ces phénomènes et ont enregistré des progrès économiques et sociaux rapides, notamment grâce à un recours accru aux mécanismes du marché et à une meilleure gestion. Les pays en développement dont les structures économiques sont faibles et dont le développement est entravé par des obstacles tels que le surendettement, la dépendance à l'égard des produits de base, des catastrophes naturelles et des troubles politiques, restent loin à l'écart du courant général de l'activité économique globale.

Chaque Etat et chaque société a la responsabilité fondamentale de son propre développement économique et social. Toutefois, le processus de mondialisation a réduit l'autonomie des gouvernements en matière de gestion de l'économie nationale et remet en question autant qu'il leur ouvre de perspectives les systèmes, les structures et les mécanismes qui sous-tendent les relations économiques internationales. Cela exige des efforts appropriés pour surmonter les difficultés d'adaptation des structures nationales et internationales au nouvel environnement économique international. De plus, l'internationalisation des marchés de capitaux, de produits et de services, associée aux progrès rapides des technologies de l'information et de la communication, représente une gageure croissante pour la compétitivité des pays et des entreprises. Quelques-uns de ces facteurs risquent d'accentuer la tendance à la formation d'une économie mondiale dans laquelle un grand nombre de pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, seront incapables de suivre le rythme général et risquent de rester prisonniers d'un cercle vicieux de pauvreté, de sous-développement et de détérioration de l'environnement. Conformément à l'Esprit de Carthagène, la communauté internationale devrait donc prendre des mesures appropriées pour soutenir les économies les plus faibles.

Une vision nouvelle du développement capable de remédier à ces difficultés est donc nécessaire. La traduire dans les faits exigera

un renforcement de la coopération pour le développement entre les pays développés et les pays en développement. Cela exigera aussi une approche intégrée des problèmes dans les domaines du commerce, du financement, de l'investissement, des services, de la technologie et de l'environnement.

La CNUCED peut valablement contribuer à une meilleure compréhension des problèmes contemporains de développement. En tant qu'institution la plus compétente au sein du système des Nations Unies pour le traitement intégré des questions de développement et de questions interdépendantes dans des secteurs clefs, et en particulier depuis l'intégration dans l'institution de programmes relatifs aux sociétés transnationales et à la science et à la technologie, la CNUCED est tout à fait en mesure d'explorer de façon systématique les interactions entre les économies, les secteurs et les problèmes, et de promouvoir un consensus pour l'adoption de politiques appropriées. Elle aura également pour rôle important d'entreprendre une analyse générale des incidences des Accords du Cycle d'Uruguay, ainsi que des nouveaux thèmes qui s'inscriront au premier plan des préoccupations dans le domaine du commerce international.

Les Etats membres réaffirment leur attachement aux objectifs primordiaux de développement de la CNUCED et s'engagent à renforcer leur appui politique à l'institution et à son rôle important, en tant que membre du vaste système des Nations Unies, dans le renforcement du Partenariat mondial pour le développement à travers la recherche de solutions aux problèmes économiques et aux problèmes de développement de tous les pays, et plus particulièrement des pays en développement.
